

MUNICIPALITÉ DE LAURIEVILLE



Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 3 juin 2013, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Sont absents : M. Mario Lessard et M. Daniel Fortin.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 6 mai 2013.
3. Résultat du registre pour le règlement d'emprunt numéro 2013-04.
4. Résultat cotation pour des travaux de pianage.
5. Résultat demande de cotation pour les réparations de pavage.
6. Demande de soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires pour le prolongement de rue des Jonquilles.
7. Résultat demande de cotation pour divers travaux de voirie.
8. Mandat à M. André Lemieux, arpenteur-géomètre, pour le prolongement de la rue des Jonquilles.
9. Demande de dérogation mineure de M. Médard Pourashraf (169 rue Grenier).
10. Demande de nettoyage d'un cours d'eau par M. Pierre-Luc Michaud.
11. Demande de Marc Lemelin pour remplir fossé en face de sa résidence. (82 pieds)
12. Demande pour achat d'un terrain à l'arrière du 480 avenue Provencher.
13. Période de questions de l'assistance.
14. Demande d'aide financière à la députée d'Arthabaska pour le réseau routier.
15. Modification tarifs pour le service de garde.
16. Renouvellement entente pour le programme supplément au loyer du 31 mars 2013 au 31 mars 2018.
17. Lignage des chemins municipaux.
18. Inscription au congrès de la FQM, les 26, 27 et 28 septembre 2013.
19. Horaire du bureau municipal pour juin-juillet et août.
20. Autorisation d'achat de fleurs pour l'embellissement de la municipalité.
21. Développer des environnements favorables à des saines habitudes de vie.
22. Transfert de 3 000 \$ au service de loisirs.
23. Demande d'autorisation pour un permis de boisson par le Comité de la tire de tracteurs.
24. Délégation à la soirée Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.
25. Demande d'une contribution financière pour défi têtes rasées par Mme Stéphanie Marcoux.
26. Projet culturel avec le Regroupement Indépendant de la Musique Émergente.
27. Correspondance.
28. Approbation des comptes.
29. États des revenus et dépenses au 31 mai 2013.
30. Varia.(décès père Aline Desrochers, échange tracteur, nom pour l'aire de repos (150^e))
31. Clôture de l'assemblée.



MUNICIPALITÉ DE LAURIERVILLE

Résolution : 2013-130

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2013-131

Approbation du procès-verbal du 6 mai 2013.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 6 mai 2013, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Arrivé d'un conseiller, M. Daniel Fortin.

Dépôt du certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt numéro 2013-04.

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité dépose, conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, son certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt numéro 2013-04, lequel décrète un emprunt d'un montant maximum de 140 000 \$, pour le prolongement sur environ 145 mètres de la rue des Jonquilles.

Que le certificat mentionne que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2013-04 est de 1 160.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 127.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Que le règlement numéro 2013-04 est réputé avoir été adopté et que la tenue d'un scrutin n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Enfin, le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne qu'une copie conforme du règlement d'emprunt numéro 2013-04 a été expédiée au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour approbation

Résolution : 2013-132

Travaux de planage.

Attendu que des travaux de pavage sont prévus sur une partie de la rue Grenier, soit entre l'avenue Provencher et l'avenue Roy;

Attendu que des trottoirs longent une partie de la rue Grenier sur environ 125 mètres de longueur;

Attendu que certaines parties du pavage sont déjà à égalité avec les trottoirs;

Attendu que ce conseil peut refaire les trottoirs, afin qu'ils soient plus haut que la nouvelle couche d'usure, ou faire effectuer des travaux de planage, afin d'enlever une couche du pavage existant, et ainsi pouvoir appliquer une nouvelle couche de béton bitumineux sans rehausser les trottoirs;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser des travaux de planage sur

MUNICIPALITÉ DE LAURIERVILLE



la rue Grenier, sur une superficie d'environ 1 050 mètres carrés, et ce, à une épaisseur de ± 30 mm.

Que les travaux de pavage seront effectués par Construction & Pavage Portneuf inc., au coût de 3.00 \$ le mètre carré, représentant un montant de 3 150.00 \$, taxes non incluses, selon une cotation de M. François Hould, directeur régional de Construction & Pavage Portneuf inc..

Adoptée

Résolution : 2013-133

Réparations de pavage sur divers chemins municipaux.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Pavage Lagacé & Frères inc., à effectuer des réparations de pavage à divers endroits dans les chemins municipaux, et ce, au coût de 129.00 \$ la tonne métrique, taxes non incluses, selon sa cotation reçue le 22 mai 2013.

Que ce coût inclut la fourniture du béton bitumineux, le transport, l'épandage et le compactage du béton bitumineux.

Que ce conseil autorise un maximum de 160 tonnes métriques de béton bitumineux, pour les diverses réparations de pavage, représentant un déboursé d'environ 23 730 \$, taxes incluses.

Que Pavage Lagacé & Frères inc. est également autorisé à effectuer la préparation avant pavage, suite au changement d'un ponceau sur la route du 9^e Rang, laquelle préparation est estimée à 760.00 \$, taxes non incluses, selon sa cotation reçue le 22 mai 2013.

Adoptée

Résolution : 2013-134

Demande de soumissions par appel d'offres pour la fourniture de matériaux granulaires pour le prolongement de la rue des Jonquilles.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à demander des soumissions par appels d'offres pour la fourniture, la pesée et le transport d'environ 350 mètres cubes de sable de classe « A », pour la fourniture, la pesée, le transport, l'épandage et le compactage d'environ 3 900 tonnes métriques de matériaux granulaires MG-56 et d'environ 980 tonnes métriques de matériaux granulaires MG-20.

Que ces matériaux granulaires sont nécessaires pour le prolongement de la rue des Jonquilles.

Que l'appel d'offres soit diffusé dans le système électronique SÉAO, ainsi que dans le journal l'Avenir de l'Érable.

Que ce conseil nomme M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, pour fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels du présent appel d'offres.

Que le coût pour l'affichage de l'appel d'offres dans le journal l'Avenir de l'Érable est estimé à 200.00 \$, taxes incluses, et sans frais pour la diffusion sur le système électronique SÉAO.

Que le coût des matériaux granulaires est estimé à 90 000 \$, taxes incluses.

Adoptée



MUNICIPALITÉ DE LAURIEVILLE

Arrivé d'un conseiller, M. Mario Lessard.

Résolution : 2013-135

Ponceau Route 9^e Rang et réparation Rang Scott.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la cotation de EMP inc. pour le changement d'un ponceau sur la Route du 9^e Rang à la hauteur de la branche Bergeron du cours d'eau Manningham no 1, et pour des travaux de déblais et de remblais sur environ 75 mètres de longueur X 3 mètres de largeur et 1 mètre d'épaisseur dans le Rang Scott, près de l'adresse civique numéro 1320.

Que le coût demandé pour le changement du ponceau sur la Route du 9^e Rang est de 8 300.00 \$, taxes non incluses. Le coût n'inclut pas la fourniture du ponceau, lequel est fourni par la municipalité.

Que le coût du ponceau en acier de 1 500 mm de diamètre par 15,25 mètres de longueur est de 3 025.00 \$, taxes non incluses.

Que le coût demandé pour les travaux de déblais et de remblais dans le Rang Scott est de 7 710.50 \$, taxes non incluses.

Que le déboursé total pour les travaux du changement d'un ponceau et les travaux de déblais et de remblais représente un montant de 21 886.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2013-136

Mandat à un arpenteur-géomètre pour le prolongement de la rue des Jonquilles.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, de mandater M. André Lemieux, arpenteur-géomètre, pour des travaux d'arpentage sur la rue des Jonquilles.

Que le travail consiste à subdiviser 12 terrains dans le secteur de l'agrandissement de la rue des Jonquilles, incluant la transformation en 2 lots des 3 lots suivants : 380-17, 380-18 et 380-19, ainsi que d'agrandir le lot numéro 380-26 à même une partie du lot 380-P. De plus, certains travaux d'arpentage sont requis pour l'alignement de la rue des Jonquilles lors de sa construction.

Que les honoraires de M. Lemieux sont de 475.00 \$ par terrain subdivisé et piqueté, et 125.00 \$ de l'heure pour l'alignement de la rue, pour un total d'environ 6 200.00 \$, taxes non incluses.

Que la présente résolution prendra effet suite à l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du règlement d'emprunt numéro 2013-04, relativement aux travaux pour le prolongement de la rue des Jonquilles.

Adoptée

Résolution : 2013-137

Demande de dérogation mineure de M. Médard Pourashraf.

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, soumise par M. Médard Pourashraf, et localisée comme suit : 169 rue Grenier, dans la zone 6 R/C du plan de zonage. L'article visé par la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, est l'article 6.4.3.1, relativement à la superficie d'un bâtiment accessoire.

MUNICIPALITÉ DE LAURIEVILLE



Attendu que M. Pourashraf désire construire un bâtiment accessoire d'une superficie de 62 mètres carrés, alors que le règlement de zonage prévoit que la superficie maximum est de 55 mètres carrés, pour une dérogation de 7 mètres carrés;

Attendu que les membres du conseil prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 27 mai 2013 à 19h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Médard Pourashraf;

Attendu que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

Après délibérations, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Médard Pourashraf, telle que présentée.

Adoptée

Résolution : 2013-138

Demande de nettoyage d'une partie du cours d'eau Mario.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, que la demande de 9168-0090 Québec inc. par l'entremise de M. Pierre-Luc Michaud, pour le nettoyage d'une partie du cours d'eau Mario, soit transmise à la MRC de l'Érable.

Que les coûts reliés à la demande de M. Michaud, soient entièrement à la charge des propriétaires riverains longeant le cours d'eau Mario.

Adoptée

Résolution : 2013-139

Demande de M. Marc Lemelin pour remplir le fossé le long de sa propriété.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser M. Marc Lemelin, propriétaire du 860 Rang 8 Est, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, au remblaiement du fossé longeant le Rang 8 Est en façade de sa propriété, soit sur environ 82 pieds de large.

Que les travaux de remplissage de fossé soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

Adoptée

Résolution : 2013-140

Vente d'une partie du lot numéro 380-P à M. Serge Bergeron.

Attendu que M. Serge Bergeron s'adresse au conseil municipal pour l'achat d'une partie du lot 380-P, propriété de la municipalité de Laurierville, afin d'agrandir son terrain situé au 480 avenue Provencher;

Après délibérations, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, ce qui suit :

Que la municipalité de Laurierville accepte de vendre à M. Serge Bergeron, le terrain suivant, à savoir :



MUNICIPALITÉ DE LAURIEVILLE

Désignation :

Un terrain ou emplacement, situé dans la municipalité de Laurierville, mesurant environ 47 mètres de profondeur dans sa ligne sud-est et dans sa ligne nord-ouest, et environ 42 mètres de largeur dans sa ligne sud-ouest, et environ 47 mètres de largeur dans sa ligne nord-est, représentant une superficie de 2 100 mètres carrés, le tout plus ou moins, connu comme étant une PARTIE du lot numéro TROIS CENT QUATRE-VINGTS (380-P), du cadastre officiel de la municipalité de Somerset-Nord, division d'enregistrement d'Arthabaska, et borné comme suit : au nord-est et au sud-est par le lot numéro 380-P, propriété de la municipalité de Laurierville, au nord-ouest par la rivière Noire et au sud-ouest par le lot numéro 380-P, propriété de M. Serge Bergeron.

Que cette vente soit faite pour le prix de CINQ DOLLARDS ET TRENTE-HUIT CENTS du mètre carré (5.38 \$/m²), représentant un montant d'environ ONZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARDS (11 298.00 \$).

Que le montant de la vente sera ajusté selon la superficie indiquée sur le plan d'arpentage préparé par un arpenteur-géomètre.

Que le montant de la vente est payable comptant lors de la signature de l'acte de vente à intervenir.

Que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, cet acte de vente à intervenir, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Gilbert Labrie, concernant son abri d'auto temporaire.
- Intervention de M. André Morissette, afin de remercier le conseil municipal pour sa participation financière à la levée de fonds de la Fondation de l'Hotel-Dieu d'Arthabaska.

Résolution : 2013-141

Demande d'aide financière à la députée de Lotbinière.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'un montant de 30 000 \$ est demandé à la députée de Lotbinière, Mme Sylvie Roy, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Adoptée

Résolution : 2013-142

Modification tarifs pour service de garde municipal en milieu scolaire.

Attendu que les parents utilisateurs du service de garde municipal en milieu scolaire doivent signifier à l'avance, les journées de fréquentation du service de garde par leur(s) enfant(s);

Attendu qu'une journée réservée est une journée payée, que l'enfant utilise le service ou non;

Attendu qu'à l'occasion des enfants fréquentent le service de garde municipal, alors que les parents n'avaient pas prévu utiliser le service lors de cette journée, et ce, au tarif habituel;

MUNICIPALITÉ DE LAURIEVILLE



En conséquence, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'appliquer les tarifs suivants lorsqu'un enfant utilise le service de garde municipal en milieu scolaire, alors que le ou les parents n'avaient pas prévu utiliser le service :

	Journée réservée	Journée non réservée
Tarif matin de 6h30 à 7h45 :	3.00 \$	4.00 \$
Tarif après-midi de 14h50 à 18h00 :	5.00 \$	7.00 \$
Tarif journée pédagogique :	15.00 \$	20.00 \$
Tarif demi-journée pédagogique :	8.00 \$	11.00 \$

Que les tarifs pour les journées non réservées entreront en vigueur à l'ouverture de la prochaine année scolaire, le 26 août prochain.

Adoptée

Résolution : 2013-143

Renouvellement entente pour le programme supplément au loyer.

Attendu que la Société d'habitation du Québec et la municipalité de Laurierville désirent continuer d'aider, par l'entremise du supplément au loyer dans le cadre du Programme achat-rénovation et du Programme AccèsLogis, les ménages dans le besoin qui résident à la Résidence Provencher, afin qu'ils obtiennent des logements dont les loyers sont proportionnés à leur revenu;

Attendu qu'un maximum de 8 logements à la Résidence Provencher sont admissibles au Programme achat-rénovation et du Programme accèslogis;

Attendu que pour ce faire, la Société et la municipalité peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la capacité de payer du ménage dans le besoin occupant ce logement;

Attendu que la municipalité s'engage à défrayer 10% du coût dudit Programme;

Attendu que l'Office municipal d'habitation de Laurierville gère ce Programme depuis novembre 1997;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de renouveler sa participation financière aux suppléments au loyer en vertu des programmes d'AchatRénovation et d'AccèsLogis Québec, et ce, jusqu'au 31 mars 2018.

Adoptée

Résolution : 2013-144

Lignage des chemins municipaux.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire effectuer le lignage sur le pavage de certains chemins municipaux, soit sur une longueur d'environ 8 kilomètres.

Que le coût des travaux de lignage est estimé à 2 500 \$, taxes incluses.

Adoptée



MUNICIPALITÉ DE LAURIEVILLE

Résolution : 2013-145

Inscription au congrès de la FQM.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le maire, M. Marc Simoneau, ainsi que les conseillers, M. Daniel Fortin et M. Luc Côté, à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités, les 26, 27 et 28 septembre 2013 à Québec.

Que les frais d'inscriptions au montant de 620.00 \$ par élu, taxes non incluses, ainsi que les frais de déplacements et de séjours des 3 élus, seront défrayés par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

Résolution : 2013-146

Horaire au bureau municipal pour juin, juillet et août.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que pour les mois de juin, juillet et août, les heures d'ouverture du bureau municipal sont les suivantes :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 8h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h00
Vendredi : 8h30 à 12h00

Que le nombre d'heures travaillées par chaque employé demeure inchangé durant cette période.

Que cet horaire demeure valide, pour les mois de juin, juillet et août, tant et aussi longtemps que le conseil municipal le jugera à propos.

Adoptée

Résolution : 2013-147

Achat de fleurs pour l'embellissement de la municipalité.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. Gilles Bissonnette, préposé à l'embellissement de la municipalité, à faire l'achat de fleurs et de paniers de fleurs chez Les Serres de Kinnear's Mills, pour les divers aménagements floraux de la municipalité.

Que le coût des fleurs et des paniers de fleurs, ainsi que pour la main-d'œuvre pour la plantation des dites fleurs, sont estimés à 8 700 \$.

Adoptée

Résolution : 2013-148

Développer des environnements favorables à des saines habitudes de vie.

Attendu que l'organisme Arthabaska-Érable en Forme a sensibilisé les maires des municipalités de la MRC de l'Érable, le 8 mai dernier, lors d'une rencontre ordinaire du conseil des Maires, sur les environnements favorables à des saines habitudes de vie;

Attendu que le conseil municipal démontre de l'intérêt pour développer ce type de projet dans la municipalité;

Pour ces raisons, il est résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier organise une rencontre avec un(e) préposé(e) de l'organisme Arthabaska-Érable en Forme, afin d'obtenir plus de détails sur la façon d'implanter des environnements favorables à des saines habitudes de vie dans la municipalité.

Adoptée

MUNICIPALITÉ DE LAURIEVILLE



Résolution : 2013-149

Transfert au service de loisirs.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'un montant de 3 000 \$ soit transféré, de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Résolution : 2013-150

Demande d'autorisation pour vendre de la boisson alcoolisée.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le Comité de la Tire de tracteurs à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de l'édifice municipal, situé à l'arrière du 140 rue Grenier, le 20 juillet 2013.

Que la présente résolution ne délivre pas le Comité de la Tire de tracteurs de se procurer un permis de boisson délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la vente de boissons alcoolisées.

Adoptée

Résolution : 2013-151

Souper-reconnaissance Prix du bénévolat Dollard-Morin.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, de déléguer le maire, M. Marc Simoneau et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, au Souper-reconnaissance Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin, le jeudi 6 juin 2013 à Sainte-Clotilde-de-Horton.

Que cette activité est organisée par les administrateurs de Loisir Sport Centre-du-Québec ainsi que par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Que Mme Noëlline Dostie de Laurierville est l'une des nominées du Prix du bénévolat Dollard-Morin, pour son implication auprès du Comité de la St-Jean.

Que la municipalité accepte également de payer le coût d'inscription au Souper-reconnaissance de 5 membres du Comité de la St-Jean.

Que le coût d'inscription au Souper-reconnaissance, de 13.00 \$ par personne, incluant le repas, soit défrayé par la municipalité, pour un déboursé de 91.00 \$.

Que les frais de déplacement du maire ou du directeur général, sont également défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

Adoptée

Résolution : 2013-152

Demande d'une contribution financière pour le défi Têtes rasées.

Attendu que Mme Stéphanie Marcoux de Laurierville participera le 23 juin prochain au défi Têtes rasées au profit de Leucan;

Attendu que Stéphanie s'adresse au conseil municipal pour demander une contribution financière à la municipalité pour cet événement;

Attendu que la municipalité a contribué à cette cause lors du souper spaghetti organisé par le Comité des 12-18 de Laurierville, le 17 mai dernier, en permettant l'utilisation de la salle sans frais;



MUNICIPALITÉ DE LAURIERVILLE

En conséquence, il est résolu unanimement, que ce conseil refuse la demande de contribution financière de Mme Stéphanie Marcoux pour sa participation au Défi Têtes rasées du 23 juin prochain au profit de Leucan.

Que ce conseil félicite Stéphanie pour sa participation à cette cause.

Adoptée

Résolution : 2013-153

Projet culturel avec le Regroupement Indépendant de la Musique Émergente.

Attendu que le Regroupement Indépendant de la Musique Émergente (RIME) offre à la municipalité d'organiser 2 spectacles thématiques par année, lequel regroupe une tête d'affiche et 2 à 3 artistes de la relève locale;

Attendu que le conseil municipal démontre de l'intérêt pour participer à ce projet;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier, communique avec le responsable du Regroupement Indépendant de la Musique Émergente, afin de l'informer de l'intérêt de la municipalité de Laurierville à participer au projet.

Que le projet doit être autorisé par le conseil, une fois bien défini le rôle de la municipalité et celui de l'organisme RIME, ainsi que la participation financière de chacun pour chaque spectacle.

Adoptée

Correspondance.

- Réception du certificat de conformité relatif au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 2013-03 de la municipalité de Laurierville, lequel modifie le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, ainsi que le règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Ste-Julie, concernant l'aménagement des talus sur les terrains autres qu'exclusivement résidentiels.
- Réception de la part de la Sûreté du Québec, d'une fiche synthèse sur le Plan de Lutte contre l'Intimidation des Élus (PLI Élus), lequel a été conçu pour répondre à une problématique observée sur le terrain, soit l'intimidation et la violence envers les administrateurs publics dans l'exercice de leurs fonctions. Une fiche est remise à chaque élu.
- Invitation de la firme HGE à un dîner conférence sur l'optimisation et l'exploitation et de l'entretien d'un ouvrage de captage d'eau potable souterraine.

Résolution : 2013-154

Délégation au dîner conférence.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser le préposé au service d'aqueduc, M. François Gingras, à participer au dîner conférence organisé par la firme HGE, le mercredi 12 juin prochain à Princeville, portant sur l'optimisation de l'exploitation et de l'entretien d'un ouvrage de captage d'eau potable souterraine.

Que le coût d'inscription au montant de 50.00 \$, taxes incluses, est payé par la municipalité.

Adoptée

MUNICIPALITÉ DE LAURIEVILLE



- Réception des états financiers au 31 décembre 2012 de la MRC de l'Érable.
- Avis de Mme Isabelle Fillion, chargée de projet du pacte rural au CLD, à l'effet que la date limite pour accepter des projets, dans le cadre du pacte rural, serait la séance du conseil de la MRC du 27 novembre. Les projets devraient donc être déposés au CLD au plus tard le 31 octobre 2013. Que pour la municipalité de Laurierville, un montant de 65 318 \$ est disponible dans le cadre du programme pacte rural.
- Demande de M. Rick Lavergne, directeur général du CLD de l'Érable, pour un soutien financier pour la tenue de la 17^e édition de la **Journée de démonstration forestière**, le 21 septembre prochain à la station régionale de glisse du Mont Apic à St-Pierre-Baptiste.

Il est résolu unanimement, que ce conseil offre de publier dans le journal Le Poliquin, la tenue de la 17^e édition de la Journée de démonstration forestière.

- Offre de service de l'entreprise Heavy Equipment Solutions (HES), pour introduire des fibres dans les enrobés bitumineux pour les travaux de pavage de la municipalité. Que le coût de la fibre augmente d'environ 12.00 \$ le prix à la tonne de l'enrobé bitumineux.

Après délibérations, il est résolu unanimement, que ce conseil refuse l'offre de l'entreprise Heavy Equipment Solutions, attendu que le produit est nouveau et peu expérimenté dans la région.

Liste des comptes.

Soc. Canadienne des postes : Frais courrier journal Le Poliquin	99.65
Carte Sonic : Essence du 29/04 au 07/05	270.00
Receveur Général du Canada : Remises pour mai.	2 339.45
Ministre des Finances du Québec : Remises pour mai.	5 897.96
Mélisa Samson : Achat matériels garderie	32.24
Remboursement : Ajustement évaluation municipale.	1 334.65
Loisir Sport Centre-du-Québec : 7 personnes souper gala-hommage	91.00
Hydro-Québec : Service aqueduc du 28/03 au 21/05	899.85
Salaire : Rémunération des employés juin 2013	13 844.06
SSQ retraite : Cotisations de juin 2013	1 317.32
Industrielle Alliance : Cotisation ass.-collectives de juin 2013	1 490.82
Financière Banque Nationale : Intérêts et capital emprunt.	34 891.53
MRC de l'Érable : 2 ^e versement de 2 quotes-parts.	59 124.08
Ministre des Finances : 1 ^{er} versement service Sûreté du Québec	56 194.00
Me Sylvain Beauregard : Frais cour municipale	86.23
Claire Gosselin : Frais de déplacement et ass.-salaire de juin	124.56
OMH Laurierville : Progr. Suppl. au loyer de juin 2013.	68.57
Buropro : Livres pour bibliothèque	532.67
Mégaburo : Matériels bureau	64.36
XEROX : Contrat photocopieur 1 mois	84.82
Québec Loisirs : Livres pour bibliothèque	110.18
Distributions R. Lachapelle : Matériels édifice	43.06
Petite Caisse Laurierville : Timbres	85.37
Biolab : Analyses d'eau de mai 2013	140.55
CCH : Mises à jour règlements municipaux en 2013	444.15
9146-8504 Québec Inc. : Recherche de titre terrain piste cyclable.	488.64
Lagacé & Frères : Réparation asphalte rue Grenier et Provencher	3 053.12
A Grégoire \$ Fils : Clôture au centre de transbordement et concassé	471.56
Gilbert Labrie : Pièces tondeuse.	41.68
Sinto : Antirouille et nettoyeur à main garage.	254.67
Garage Marc Labrie : Rép. de crevaillon et batterie.	132.65
Carbec.ca : Fontaine à boire près gazebo.	3 133.07
Signalisation Lévis : panneaux et poteaux de signalisation	846.57



3 juin 2013

MUNICIPALITÉ DE LAURIERVILLE

CER Turmel : 2 poteaux de coin pour clôture réservoir.	310.43
Garage A. Charest 2010 Inc. : Pièces tondeuse	1 619.21
JM Samson Inc. : Service de lift au garage.	17.25
Ville de Plessisville : Frais de base cour municipale commune.	757.71
Ville de Plessisville : Frais cour municipale commune en avril.	303.12
Roy, Desrochers, Lambert : Frais de vérification comptable 2013.	8 163.23
Soudure Marcoux : Réparation tondeuse.	65.25
Karl Côté : Étude dérogation mineure.	15.00
Pierre Cloutier : Étude dérogation mineure.	15.00
Carol Roberge : Étude dérogation mineure.	15.00
Fonds d'information sur le territoire : Mutations mai.	28.00
Hydro-Québec : Service à l'édifice municipal du 3 avril au 3 juin.	569.36
Hydro-Québec : Service à la caserne du 3 avril au 3 juin.	851.70
Hydro-Québec : Service au garage du 3 avril au 3 juin.	786.55
Hydro-Québec : Service au réservoir d'eau du 4 avril au 4 juin.	108.35
Hydro-Québec : Service éclairage croix du 4 avril au 3 juin.	74.00
Hydro-Québec : Service bibliothèque du 3 avril au 3 juin.	216.66
Hydro-Québec : Syst. de pompage égout commun du 3 avril au 3 juin.	87.90
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour mai.	1 002.18
Gaudreau Environnement inc. : Service pour mai.	14 441.82
Bell Canada : Service pour juin.	653.78
Bell Mobilité : Service pour juin.	38.88
ORAPÉ : Service pour mai.	257.06

Résolution : 2013-155

Approbation des comptes.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 mai 2013.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 31 mai 2013, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 736 434.18 \$, et des déboursés au montant de 449 999.07 \$, laissant un solde en caisse de 600 273.42 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2013, les revenus et dépenses au 31 mai 2012.

Varia.

Résolution : 2013-156

Messe pour le père de Mme Aline Desrochers.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'un montant de 16.00 \$ soit versé à la Fabrique de Ste-Julie de Laurierville, pour la célébration d'une messe en mémoire de M. Ronacien Desrochers, père de Mme Aline Desrochers, coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

Adoptée

Résolution : 2013-157

Offre pour échange de tracteur.

Attendu que M. Sylvain Châteauneuf, représentant chez Claude Joyal inc., offre à la municipalité un tracteur de marque Case IH, modèle PUMA 130 CVT de l'année 2013, et qu'en retour, ce dernier désire acquérir le tracteur de la municipalité acquis en 2011 également de marque Case IH, modèle PUMA 130 CVT;

Attendu que M. Châteauneuf demande également, pour compléter l'échange, un montant de 16 000 \$, taxes non incluses;

MUNICIPALITÉ DE LAURIERVILLE



Après délibérations, il est résolu unanimement, que ce conseil refuse l'offre de M. Sylvain Châteauneuf.

Adoptée

Résolution : 2013-158

Nom pour l'aire de repos.

Attendu qu'une citoyenne suggère de donner un nom à la nouvelle aire de repos, située dans une partie du stationnement de l'église, et dont le nom invoquerait les célébrations du 150^e anniversaire de la communauté, en 2004, en l'honneur des bénévoles qui ont travaillé à l'organisation de cet événement;

Après délibérations, il est résolu unanimement, que ce conseil, préfère pour le moment, ne pas donner de nom à l'aire de repos.

Adoptée

Résolution : 2013-159

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier

